

**REGLEMENT GENERAL**  
**« JEU INTERNET VIRGIN RADIO »**  
**SAISON 2019/2020**  
**ADDITIF N°11**

La SAS Europe 2 Entreprises organise un jeu gratuit sans obligation d'achat intitulé « Jeu Internet VIRGIN RADIO » dont le règlement doit être complété par additif.

Le présent additif modifie ou complète selon le cas ledit règlement pour la Période de Jeu du 17 septembre 2019 à 18h00 au 22 septembre 2019 à 23h59.

Les termes utilisés avec des majuscules sont définis dans le règlement.

▪ **pour l'application de l'article 2 :**

La Période de jeu est réservée uniquement aux personnes majeures.

▪ **pour l'application de l'article 4 :**

Le nombre maximum de participation autorisée par participant pour la Période de Jeu est de 1 (une).

La question et la bonne réponse correspondante est détaillée en annexe 1 non disponible au public avant la fin de la Période de Jeu.

▪ **pour l'application de l'article 5 :**

A la fin de la Période de jeu, 5 participants seront tirés au sort parmi les inscrits ayant répondu correctement à la question et seront déclarés gagnants.

▪ **pour l'application de l'article 6 :**

Détail des lots :

Du 1<sup>er</sup> au 3<sup>ème</sup>, le gagnant tiré au sort remporte :

- **1 lot « 1 séjour de 1 nuit pour 2 personnes pour assister à la 3<sup>ème</sup> édition du « Festival Holocène » du 18 au 19 octobre 2019 à Grenoble »** d'une valeur unitaire de 620 (six cent vingt) euros.

Le séjour comprend :

- L'hébergement en chambre double pendant 1 nuit pour deux personnes dans un hôtel de 1<sup>ère</sup> catégorie à Grenoble ; le nom de l'hôtel sera communiqué ultérieurement au gagnant par la Société Organisatrice ;
- 2 Pass 2 jours pour assister à la 3<sup>ème</sup> édition du « Festival Holocène » du 18 au 19 octobre 2019 à Grenoble d'une valeur unitaire de 120 (cent vingt) euros.

**Les dates du séjour en fonction de la date de l'évènement ne pourront en aucun cas être modifiées.**

Tous les autres frais occasionnés lors de l'évènement, notamment les repas, ne seront pas pris en charge par la Société Organisatrice. La Société Organisatrice ne sera en aucun cas tenue responsable en cas d'accident et/ou de tout incident survenu à l'occasion de l'évènement. La Société Organisatrice ne sera en aucun cas tenue responsable en cas d'annulation de l'évènement et/ou d'un ou des

La violation des dispositions du présent additif et de son règlement exposent son auteur à toutes poursuites ou actions qui pourraient s'avérer nécessaire au respect desdites dispositions.

concerts. Le gagnant et son accompagnateur devront se rendre à l'hôtel et sur le lieu de l'évènement par leurs propres moyens.

Du 4<sup>ème</sup> au 5<sup>ème</sup>, le gagnant tiré au sort remporte :

- **1 lot « 2 Pass 2 jours pour assister à la 3<sup>ème</sup> édition du « Festival Holocène » du 18 au 19 octobre 2019 à Grenoble »** d'une valeur unitaire de 120 (cent vingt) euros.

Tous les autres frais occasionnés lors de l'évènement, notamment les repas et l'hébergement ne seront pas pris en charge par la Société Organisatrice. La Société Organisatrice ne sera en aucun cas tenue responsable en cas d'accident et/ou de tout incident survenu à l'occasion de l'évènement. La Société Organisatrice ne sera en aucun cas tenue responsable en cas d'annulation de l'évènement et/ou d'un ou des concerts. Le gagnant et son accompagnateur devront se rendre sur le lieu de l'évènement par leurs propres moyens.

La violation des dispositions du présent additif et de son règlement exposent son auteur à toutes poursuites ou actions qui pourraient s'avérer nécessaire au respect desdites dispositions.